Accusé de réception en préfecture
075-257550004-20261005-AR-2026-072-AR
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

SIAAP

Service public de l'assainissement francilien

Arrêté n° 2026-072

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Le Président,

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 31 août 1970 relatif à la création du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3221-3 et L. 3221-13 ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du SIAAP n° 2026-030 du 30 juin 2026 modifiée par la délibération n° 2026-059 du 22 septembre 2026 et n° 2026-031 du 30 juin 2026 donnant délégation de certaines attributions du Conseil au Président ;

Considérant qu'il convient, dans un souci d'efficacité du service public, et de nécessaire continuité de l'institution, d'accorder une délégation de signature à des personnels en situation d'autorité ;

ARRÊTE

Article 1 : La signature du Président est déléguée, sous sa surveillance et sa responsabilité à :

Monsieur Hervé CROUX, Directeur général adjoint chargé des ressources

Pour les actes énumérés ci-après :

Marchés publics	- Acte et décision relatifs à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière d'exécution de contrats de la commande publique. - Marchés et accords-cadres de travaux, ainsi que leurs avenants d'un montant inférieur ou égal à 5 504 000 € HT. - Marchés et accords-cadres de fournitures et de services, ainsi que leurs avenants d'un montant inférieur ou égal à 500 000 M€ HT. - Signature des bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 5 000 000 € HT.
Finances	- Décision d'opposition de la prescription quadriennale aux titulaires des créances et d'invocation de ladite prescription devant la juridiction compétente. - Consultations bancaires dans le cadre du renouvellement de ligne de trésorerie ou d'emprunt bancaire. - Bordereaux de titres et de mandats - Ordonnancement des dépenses et des recettes. - Décisions et arrêtés relatifs à la modification des régies. - Autorisation de poursuites sollicitée par le comptable public. - Toutes déclarations fiscales et arrêté des comptes. - Décompte ou arrêtés relatifs à la modification des régies. - Recouvrement des subventions. - Tirages et rembourses sur les lignes de trésorerie, CLTR (Crédit Long Terme Revolving) et emprunts en phase de mobilisation. - Dégrèvements relatifs aux fuites en terre. - Virement pour dépense imprévue.
Ressources Humaines	- Tout acte, décision et contrat afférents à la gestion du personnel et aux ressources humaines, à l'exception de la nomination et de l'attribution d'un régime indemnitaire et des ordres de missions hors France métropolitaine.

2, rue Jules César - 75589 Paris Cedex 12 - Tél : 01 44 75 44 05

Accusé de réception en préfecture
075-257550004-20261005-AR-2026-072-AR
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Juridique	- Actes de représentation en justice du Syndicat tant en demande qu'en défense dans toutes les actions intentées contre lui, tant devant les juridictions administratives que judiciaires, de première instance, d'appel ou de cassation, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure d'urgence, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. - Dépôt de plainte auprès des autorités de police ou de gendarmerie. - Actes d'acceptation des indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances souscrits par le SIAAP. - Actes fixant (dans les limites de l'estimation des services fiscaux) le montant des offres du SIAAP à notifier aux expropriés et réponses à leurs demandes. - Délimitation du domaine public, procès-verbaux de bornage et autres reconnaissances de limites.
Administratif	- Toute correspondance administrative courante relevant des attributions du service. - Attestations et certificats administratifs. - Véhicules : Demande de certificats d'immatriculation et certificats de vente dont la cession a été autorisée par le Bureau.
Foncier/Urbanisme	- Actes relatifs à : vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction tant en matière immobilière que mobilière, conclusion et révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. - Déclaration de travaux ; déclaration d'intention de commencement de travaux. - Demande de permission de voirie. - État des lieux établis dans le cadre de locations immobilières.
Assainissement/ Exploitation	- Autorisation de raccordement au réseau d'assainissement du SIAAP et autorisation de déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement du SIAAP. - Bordereau de suivi des déchets et déchets dangereux, - Tout acte d'application des obligations prévues aux articles L.554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R. 554-38 du Code de l'Environnement, en matière de déclaration de réseaux.

Article 2 : L'arrêté n° 2026-021 du 1 juillet 2026, portant délégation de signature à Monsieur Hervé CROUX est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 3 : La Direction générale du Syndicat est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'État dans le département et publié en ligne sur le site internet du SIAAP.

Fait à Paris, le 02/10/2026

Le Président

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, **publié en ligne le** 5 octobre 2026
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

2, rue Jules César - 75589 Paris Cedex 12 - Tél : 01 44 75 44 05